



Rapport d'activité UC3 CQP MAM mention Aïkido

Ce rapport d'activité est partie intégrante de l'UC3 « Participer au fonctionnement de la structure »

Ce rapport est à rédiger par chaque candidat se présentant à l'examen CQP MAM quel que soit son cursus (examen sec ou formation) et quel que soit son allègement s'il en a eu un.

Le candidat doit élaborer un rapport décrivant un projet réalisé par la structure dans laquelle il a eu l'occasion d'intervenir durant son stage ou ses expériences passées. (Fête de club, forum d'association, création d'une section, stage, partenariats, etc.). Ce rapport sera lu par le jury et facilitera l'échange lors de l'épreuve d'examen.

Ce rapport doit être transmis par mail en **format électronique PDF** au siège de l'organisme de formation (formation@aikido.com.fr) **en même temps que l'inscription à l'examen final**. Le candidat apportera deux exemplaires papiers le jour de l'examen (un exemplaire pour le jury et un pour lui).

Exigences de formalisation obligatoires :

- Rédaction en français ;
- Écriture dactylographiée ;
- **Présence d'une page de garde indiquant les références (nom, prénom, licence, club) du candidat ;**
- Pagination avec sommaire ;
- 5 à 10 pages maximum au format A4 (hors annexes).

Contenu du dossier :

Le candidat devra s'appuyer sur la présentation d'un projet :

- qui a eu lieu ou va avoir lieu dans la structure du candidat ;
- qui a été réalisé par le candidat ou par une ou plusieurs personnes de votre club ;
- qui a été réalisé de façon individuelle ou collective.

Le candidat devra au cours de la présentation écrite du projet faire état des points suivants :

1. Le contexte, l'environnement et les parties prenantes du projet ;
2. Les objectifs fixés et cibles du projet ;
3. Du contenu du projet et de sa mise en œuvre ;
4. Des résultats du projet (points positifs et points négatifs - Point d'améliorations et suggestions).

Cette présentation écrite permettra au candidat de mettre en lumière les notions exigées dans le référentiel de compétences du diplôme, lors de l'entretien avec le jury.

Le rapport et l'entretien devront mettre en avant les notions rappelées dans le référentiel de compétences et d'évaluation de l'UC3.

RAPPEL : Référentiel de compétences et d'évaluation de l'UC 3 :

UC3 : Participer au fonctionnement de la structure	
3.1 Comprend le fonctionnement associatif de la structure employeuse :	
	- Participe à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901 ;
	- Comprend la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association ;
	- Connaît la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention ;
	- Connaît les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP MAM dans une association ;
	- Applique et fait respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
3.2 Comprend les relations entre la structure employeuse et ses différents partenaires :	
	- Identifie les principaux partenaires de la structure employeuse (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ;
	- Comprend le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association;
	- Identifie les relations entre l'association et ses partenaires.
3.3 Participe aux actions de promotion et de développement d'une association :	
	- Connaît et utilise les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'une association.

L'épreuve d'examen de l'UC3 se déroulant comme suit :

1. Le candidat présente son rapport d'activité ;
2. Questions – réponses avec le jury sur la réglementation, le fonctionnement d'une structure, la promotion et développement d'actions de cette structure (voir le référentiel de compétences-UC3).

Durée maximum de l'épreuve : 25 minutes

Ce rapport est donc essentiel aux candidats comme aux jurys dans le bon déroulement de l'épreuve comme dans sa préparation.

Commission Formation
Edition : 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO, AIKIBUDO et ASSOCIÉES
11 rue Jules Vallès 75011 PARIS - <http://www.aikido.com.fr> - ffaaa@aikido.com.fr